

Accord relatif aux dispositifs spécifiques dans le contexte de l'épidémie COVID-19 : **L'accord de la honte.**

Ce vendredi 3 avril 2020, la direction de Framatome a proposé puis signé avec les 3 autres organisations syndicales, l'un des accords les plus honteux et les plus défavorables aux salariés de l'histoire de l'entreprise.

Le positif :

- La CGT obtient une prime de 30€ par jour travaillé sur site dans la période du 18 mars au 30 avril (**ATTENTION** : cette prime pourra ne pas vous être versée si votre encadrant considère que votre présence n'était pas indispensable au plan de continuité de l'activité (PCA) !!!). Cette prime est plafonnée au montant maximum de 930€ par salarié.
- La demande intersyndicale de neutraliser le mois de mars sur la rémunération nette est acceptée.

Le négatif : absolument tout le reste !!

- Le chômage partiel ne sera rémunéré qu'à 90% du salaire net des personnes concernées à partir du 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson). Y compris pour les salariés au « forfait jour ». Les ingénieurs et cadres avaient, avant la signature de cet accord, une garantie sur le net de 100% en cas de chômage partiel, cette garantie disparaît. C'est incroyable mais vrai, même la CFE-CGC, 1^{er} syndicat chez les cadres a signé un accord en dessous de la convention collective !
- Réquisition forcée de congés : 5 CP avant le 30 avril pour tous puis 5 jours avant le 31 mai (RTT, JRS, CET or CP) pour les personnes touchées par du chômage partiel. *Exception pour les « réquisitionnés » qui n'ont pas pu poser.*
- Les mesures issues des NAO sont reportées en juin.
- Vous n'avez plus la possibilité de convertir votre 13^{ème} mois en temps pour le premier acompte de juin.
- Le recours au CCFC (Congés de fin de carrière) pour 2020 est bloqué et ne sera à nouveau possible qu'en septembre.
- **La direction se réserve le droit de verser des dividendes aux actionnaires en septembre.**
- **Aucune garantie sur le maintien des primes d'objectifs par établissement.**
- **Aucune garantie sur la compensation d'un effet négatif de la période sur les dotations sociales des CSE.**
- **Aucune garantie sur la prise en compte des conséquences de la période sur le prochain exercice pour la prime d'intéressement et la participation.**
- Les organisations signataires s'assoient sur les droits d'alerte et les luttes pour de bonnes mesures de protection « barrières » sur les sites. Le préambule de l'accord précise que Framatome a fait tout ce qu'il fallait ! La CGT se retrouve seule pour défendre la sécurité sanitaire des salariés. **Nous n'osons imaginer comment se sentiront les signataires si un salarié ou un membre de sa famille fini à l'hôpital (ou pire...).**

Malgré ce déséquilibre total dans l'accord, la CGT est le seul syndicat à ne pas l'avoir signé et à avoir défendu le maintien de toutes les rémunérations à 100% jusqu'au bout. La réunion, ubuesque, a duré pas moins de 12h, elle a atteint son paroxysme de l'horreur quand ce n'est pas la direction mais une organisation syndicale qui a demandé le maintien du chômage partiel à 90% ! Demande aussitôt satisfaite par la direction, **entraînant ainsi la perte de 10% du net pour tous les salariés en activité partielle**, y compris les ingénieurs et cadres, pourtant couverts par leur convention collective jusque-là ! *1^{er} syndicat dans Framatome...*

la
cgt

framato**me**

UGICT
La référence syndicale

Celui qui n'a pas le courage de se rebeller n'a pas le droit de se lamenter.

la
cgt

framatom

UGICT
La référence syndicale

En gros et en clair :

Vous vous exposez à un virus mortel qui a fait plus de 7000 morts en France au moment de la signature de l'accord, on vous donne une prime de 30€ par jour jusqu'au 30 avril (plafonnée à 930€ par salarié). **Sauf si votre encadrant considère que vous venez « pour gratter cette prime » sans que cela soit indispensable, auquel cas vous ne la touchez pas !**

Vous avez une situation de santé qui vous fragilise face au virus et vous avez été en arrêt maladie pour cela ? **VOUS ETES PUNI, on vous réquisitionne 5 CP avant le 30 avril en pleine période de confinement.**

Vous avez des enfants et vous êtes la seule personne à la maison qui puisse prendre soin d'eux pendant la fermeture des écoles, vous avez été en arrêt « garde d'enfant(s) ? **VOUS ETES PUNI, on vous réquisitionne 5 CP avant le 30 avril en pleine période de confinement.**

Vous n'êtes dans aucune de ces 2 situations ? **VOUS ETES PUNI, on vous réquisitionne 5 CP avant le 30 avril en pleine période de confinement.**

Vous avez été sélectionné bien malgré vous pour des journées en chômage partiel ? **VOUS ETES DOUBLEMENT PUNI, on vous réquisitionne 5 CP avant le 30 avril en pleine période de confinement puis 5 jours supplémentaires avant le 31 mai, soit 10 au total !!!**

Vous êtes ingénieur ou cadre ? **PUNITION BONUS, vous perdez vos droits au titre de votre convention collective !!!**

Rappel des revendications de la CGT :

Arrêt immédiat de toutes les installations : **C'est non**

Maintien de toutes les rémunérations à 100% pendant la période de confinement : **C'est non**

Indemnisation chômage partiel 100% : **C'est non**

Ce ne sera le cas que pour la période 18-31/03

Indemnisation toute heure travaillée sur site à 125% : **Prime de 30€/jour**

Aucun dividende versé aux actionnaires pour l'exercice 2020 : **C'est non**

NAO et intéressement versés aux dates prévues : **oui pour l'intéressement non pour les NAO**

Maintien des primes d'objectif (production, usine, qualité...) : **C'est non**

Ne pas imposer de congés : **C'est non**

La CGT souligne l'aspect totalement déséquilibré et injuste de l'accord.

Framatome a largement les moyens de compenser à tous les niveaux, il y a 500 millions d'euros sur le « compte courant » de l'entreprise dont 250 dégagés sur les résultats du seul objectif 2020. CP, rémunération, primes, tout pourrait être très largement couvert par l'entreprise. Framatome va même faire des économies sur la masse salariale en bénéficiant d'aide de l'état, sur le chômage partiel notamment, dont les PME/TPE/indépendants/artisans auraient bien plus besoin.

La CGT a prévenu que cet accord **assassin**, mis en place en profitant d'une période sombre dont tout le monde est victime restera gravé dans la mémoire de notre syndicat et des salariés. Profiter d'une crise sanitaire mondiale pour faire des économies sur le dos des salariés et leur **VOLER** des congés payés, c'est une HONTE, Cet accord est celui de la HONTE !

Le temps où le rapport de force sera inversé et que les salariés auront la possibilité de lever le poing viendra, la CGT sera là pour les accompagner, elle s'y prépare déjà !

Celui qui n'a pas le courage de se rebeller n'a pas le droit de se lamenter.